

## Notre CIAS

Le CIAS est un Etablissement Public Administratif. Il gère la compétence personne âgée/personne handicapée (PA/PH) prise par la Communauté d'Agglomération Grand Lac au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Nos missions

- Maintenir l'autonomie des personnes âgées dans le cadre de la vie quotidienne à domicile et en établissement.
- Prévenir et/ou retarder l'hospitalisation ou l'entrée en institution.
- Assurer les actes essentiels de la vie courante (toilettes, mobilisation....).

Notre CIAS est administré par un Conseil d'Administration de 25 membres composé d'élus issus du Conseil Communautaire Grand Lac, dont le Président, de personnalités et des représentants d'associations expertes du handicap et du grand âge. Notre directrice organise et anime les services et apporte son expertise, auprès des élus, lors des Conseils d'Administration (et de la commission permanente et de la commission finances.)

### Le CIAS se conforme à la législation

- Loi 6 janv 1978 informatique et libertés (RGPD / CNIL) - traitement des données ;
- Loi 2002-2 relative 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale fixe de nouvelles règles relatives aux droits des personnes ;
- Loi du 11-02-2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

### CONTACT

CIAS GRAND LAC  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains  
Standard : 04 79 52 12 44  
cias@cias-grandlac.fr

### HORAIRES

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

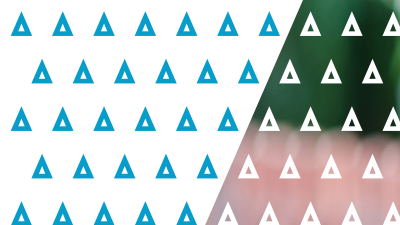
### CONTACTS DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Pôle social du Département  
Direction personnes âgées /  
personnes handicapées :  
Carré Curial • Place François  
Mitterrand • CS 71806  
73018 CHAMBÉRY Cedex

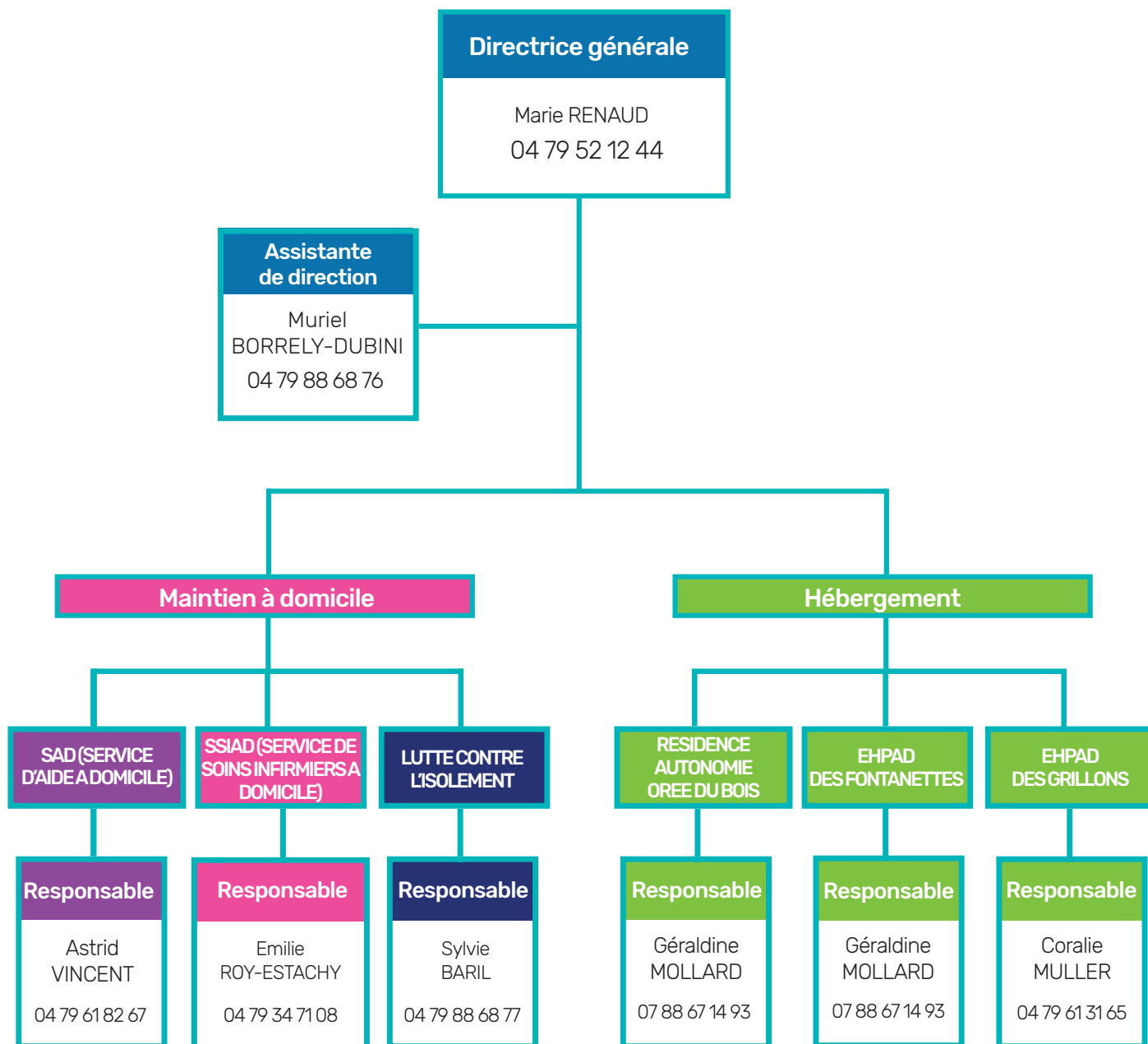
Maison sociale du Département  
Bassin Aixois  
78 boulevard du Président Wilson  
73100 Aix-les-Bains

### CONTACT AGENCE RÉGIONALE SANTÉ SAVOIE

93 boulevard de Bellevue  
73 000 CHAMBERY



## Organigramme du CIAS de GRAND LAC



Toutes les adresses mails sont construites sur le modèle : première lettre du prénom.nom@cias-grandlac.fr

Président de GRAND LAC : Renaud BERETTI

Vice-Présidente solidarités : Danièle BEAUX-SPEYSER

## Lutte contre l'isolement

Vous vivez à domicile en situation d'isolement, et vous souhaitez renouer des relations sociales. Accord'Age propose une palette de services et d'activités pour faire des rencontres et partager des moments conviviaux malgré l'avancée en âge.

### Plusieurs services sont proposés aux aînés isolés :



- en petit groupe : intégrer l'un des petits groupes qui se retrouvent soit pour des animations, des sorties hebdomadaires, soit pour des repas mensuels au restaurant. Le transport en minibus et l'accompagnement sont assurés par nos animatrices. Les activités sont gratuites, à l'exception des frais de restaurant et de quelques sorties.



- À domicile : être en contact avec un bénévole dédié, soit chez vous pour un temps d'échanges convivial autour des livres ou des jeux, soit par téléphone pour une écoute bienveillante et un réconfort moral. Nos bénévoles sont formés et suivis par nos animatrices.

L'entrée dans notre dispositif s'effectue après un entretien avec une animatrice afin d'évaluer l'adéquation entre vos souhaits et les actions proposées. Après accord mutuel, vous vous engagez à participer régulièrement aux actions proposées.

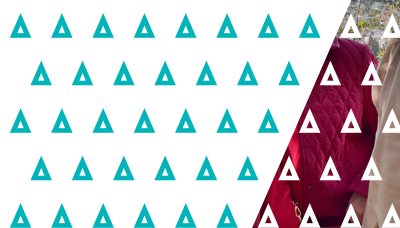
### CONTACT

CIAS GRAND LAC  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains  
Ligne directe : 04 79 88 68 77  
Standard : 04 79 52 12 44  
accordage@cias-grandlac.fr

### HORAIRES

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00

Accord'âge



## Lutte contre l'isolement (suite)

**Accord'Age organise également des manifestations culturelles, conviviales et de prévention santé à destination des seniors :**

- Chaque premier vendredi du mois une séance de cinéma à tarif réduit est proposée au cinéma Victoria d'Aix les Bains.
- Chaque mois d'octobre, avec les communes et les établissements gérontologiques, le Mois Bleu est l'occasion de programmer de nombreux spectacles, ateliers découvertes, rencontres conviviales pour les aînés de Grand Lac
- Des conférences et ateliers de prévention santé seront programmés ces prochaines années (sommeil, alimentation, prévention des chutes, ...)

Accord'Age étend progressivement ses activités sur le territoire de Grand Lac. Pour savoir ce qui peut vous être proposé, contactez le service, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

En fonction du contexte sanitaire, certaines actions sont adaptées et les manifestations collectives sont suspendues.

Dans chaque commune, de nombreuses actions et clubs en faveur de la vie sociale des seniors existent également. Pensez à contacter directement votre mairie.



## Téléassistance



Nous vous proposons la mise en place d'une téléassistance si vous habitez sur l'une des 28 communes du territoire de Grand Lac.

### CONTACT

CIAS GRAND LAC  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains  
Ligne directe : 04 79 35 31 96  
Standard : 04 79 52 12 44  
[teleassistance@cias-grandlac.fr](mailto:teleassistance@cias-grandlac.fr)

### HORAIRES

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

La téléassistance vous permet de contacter 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 une plateforme téléphonique qui peut en fonction de la situation, échanger avec vous, alerter vos proches ou mobiliser les services d'urgence.



## Téléassistance (suite)

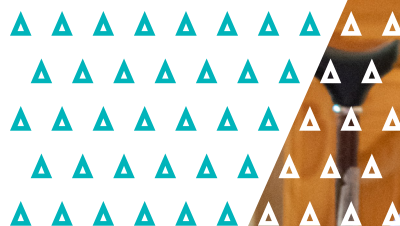
Le dispositif fonctionne avec un médaillon ou un bracelet équipé d'un bouton-pression, que vous portez en permanence sur vous. Dans votre logement, en appuyant sur le bouton, vous êtes mis en relation avec la plateforme par le biais d'un transmetteur équipé d'un haut-parleur.

La téléassistance peut être installée avec ou sans ligne de téléphone fixe. Si vous n'avez pas de téléphone fixe, l'installateur vous proposera un système GPRS avec une carte SIM. D'autres options sont disponibles : un détecteur de certaines chutes lourdes, un détecteur de fumée relié à la plateforme téléphonique, une boîte à clé qui permet aux professionnels intervenant à votre domicile d'accéder à votre clé au moyen d'un code (le but étant d'éviter de multiplier les doubles de clé).

Le premier mois d'inscription est gratuit, en revanche tout mois commencé est dû. Le service ne peut pas être suspendu en cas d'hospitalisation ou de congés. En revanche, il est possible de résilier le contrat à tout moment en rapportant le matériel à l'accueil du CIAS.

Un crédit d'impôt et des aides financières sont possibles auprès de votre caisse de retraite ou du Conseil Départemental.

Le dossier d'inscription peut être retiré à l'accueil, envoyé par mail, par courrier, ou téléchargé sur le site internet [www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr). Il est important de bien remplir le dossier et de nous transmettre les coordonnées de 2 personnes minimum (famille, amis, voisins...) à prévenir dans un périmètre de 45 minutes au maximum autour de votre domicile. Nous nous chargeons ensuite de le transmettre au prestataire qui prendra contact avec vous ou votre famille pour l'installation du matériel.



## Portage de repas

Le portage de repas s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans ou porteuses d'un handicap temporaire ou permanent, et habitant Grand Lac (sauf Entrelacs, la Biolle et St Ours \*).

Tout au long de l'année, des repas à réchauffer sont livrés à votre domicile du lundi au vendredi, en matinée et en votre présence. Les repas du week-end sont livrés le vendredi.

Le repas du midi est composé d'une entrée, d'un plat principal, d'un accompagnement, d'un produit laitier, d'un dessert et d'un morceau de pain. Il est également possible de demander une soupe pour le soir.

Les menus sont uniques, mais certains régimes spécifiques sont possibles selon les secteurs de livraison. Pour toutes les communes, une formule sans poisson ou sans porc est disponible. Pour les habitants d'Aix-les-Bains, des menus sans sel ou sans sucre ajouté, ainsi que des textures modifiées (mouliné, mixé) sont aussi possibles. Ces variantes seront disponibles ultérieurement sur les autres secteurs.

Un crédit d'impôt et des aides financières sont possibles auprès de votre caisse de retraite ou du Conseil Départemental.

### CONTACT

Aix-les-Bains/Chautagne

CIAS GRAND LAC

1500 Boulevard Lepic

73100 Aix-les-Bains

Ligne directe : 04 79 35 31 96

Standard : 04 79 52 12 44

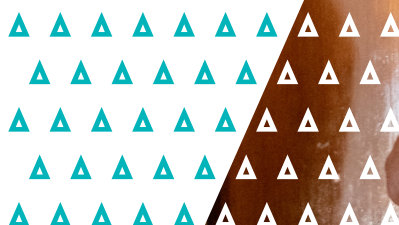
portage.repas@cias-grandlac.fr

### HORAIRES

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00



## Portage de repas (suite)

La mise en place du service peut se faire dans les 72h, jours ouvrés. Elle peut être interrompue à tout moment en respectant ce même délai de 72h. Si le délai n'est pas respecté, le repas sera facturé (sauf en cas d'hospitalisation).

Le dossier d'inscription peut être retiré à l'accueil, envoyé par mail, par courrier, ou téléchargé sur le site [www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr).

Merci de bien renseigner les différentes questions, notamment vos coordonnées et celles de vos proches à prévenir en cas de besoin.

\*Pour les communes d'Entrelacs, La Biolle et St Ours, merci de vous adresser à l'ADMR de l'Albanais Savoyard au 04 79 54 12 46 ou par mail : [albans@fede73.org](mailto:albans@fede73.org).





## Service d'Accompagnement et d'Aide à domicile (SAD)

Le régime juridique des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAD) est modifié par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAD) intervient en qualité de prestataire, pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à votre domicile, à la préservation ou la restauration de votre autonomie dans l'exercice de vos activités quotidiennes, au maintien et au développement de vos activités sociales et de vos liens avec votre entourage.

### Nous contribuons au confort et au bien être dans votre vie quotidienne :

- Entretien courant des pièces habitables (à l'exclusion des gros travaux de maison).
- Entretien du linge, aide aux courses, aide à la confection des repas.

### Nous assurons les actes essentiels de votre vie quotidienne :

- Aide ou surveillance lors de la toilette courante (hors actes de manutention médicaux).
- Aide à la prise des repas, la toilette, le déplacement, le transfert.

### Nous vous accompagnons :

- Lors des courses, dans vos démarches administratives, dans vos déplacements, aide à la marche, promenade.

### CONTACT

CIAS GRAND LAC  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains  
Tél : 04 79 61 82 67  
sad@cias-grandlac.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC ET TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

Possibilité de laisser un message sur la messagerie vocale en dehors de ces horaires.

Le service organise l'accueil des représentants légaux, des familles ou des aidants sur rendez vous.

Pour les communes :

*Aix-les-Bains, Bourdeau, le Bourget du Lac, Brison-Saint-Innocent, Chanaz, La Chapelle-du-Mont-du-Chat, Chindrieux, Drumettaz-Clarafond, Conjux, Grésy-sur-Aix, Le Montcel, Méry, Motz, Moux, Ontex, Pugny-Chatenod, Ruffieux, Saint-Offenge, Saint-Pierre-de-Curtille, Serrières-en-Chautagne, Tresserve, Trévignin, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans.*

Pour le territoire d'entrelacs, contacter l'ADMR 73  
www.admr-savoie.fr

## Service d'Accompagnement et d'Aide à domicile (SAD) (suite)

### Nous contribuons au maintien ou au développement de votre vie sociale :

- Prévenir et rompre l'isolement, entretenir le lien social, écouter et discuter avec vous, vous stimuler intellectuellement et psychologiquement.
- Accompagnement dans les sorties, information des activités proposées par le CIAS Grand Lac.

Ces prestations s'inscrivent dans un projet individualisé d'aide et d'accompagnement élaboré avec vous et les organismes contributeurs (Conseil Départemental, caisses de retraite, mutuelles...). Elles s'adressent aux personnes de 60 ans et plus, en perte d'autonomie temporaire ou permanente et aux personnes adultes porteuses de handicap.

Une évaluation des besoins est réalisée par un responsable de secteur à votre domicile, au moment de la mise en place des interventions. Puis, les aides à domicile communiquent auprès de vous (ou votre famille) et du service les informations nécessaires à l'adaptation de votre accompagnement, en fonction de l'évolution des situations.

### Composition de notre équipe :

- L'équipe d'aides à domicile
- Responsable de service
- Responsables de secteur
- Chargée d'accueil physique et téléphonique
- Référente relations usagers / qualité
- Coordinatrice de prise en charge

### TARIFS

#### Financements possibles

- Conseil général de Savoie (APA)
- Votre mutuelle
- Votre caisse de retraite

#### Sans financement

- Nous consulter, devis sur demande

N° FINESS : 730008158  
Agrément : SAP267303428 du 04/09/18  
Arrêté d'autorisation du 23/08/2018



# Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Notre SSIAD Grand Lac a une capacité d'accueil de 115 places et intervient sur les 28 communes de Grand Lac.

La mission de notre service de soins infirmiers est de vous prodiguer des soins sur prescription médicale si vous êtes âgé(e) de plus de 60 ans ou si vous avez moins de 60 ans et êtes atteint de handicaps.

**Dans le cadre d'une prise en charge globale, nous avons pour objectif de :**

- Réaliser des soins d'hygiène et de confort,
- Réaliser des soins techniques infirmiers,
- Préserver ou restaurer votre autonomie en favorisant votre participation aux soins, tout en respectant vos habitudes de vie, autant que possible,
- Favoriser le maintien à domicile,
- Éviter ou retarder l'entrée en établissement pour personnes âgées et/ou hospitalisées,
- Prendre en compte votre douleur, votre souffrance physique et morale,
- Favoriser vos choix de vie et garantir vos droits et libertés,
- Participer à l'éducation et à la prévention auprès de vous et votre entourage,
- Lutter contre votre isolement,
- Accompagner la personnes en fin de vie et soutenir l'entourage.

## CONTACT

Pour les communes :  
*Aix-les-Bains, Tresserve,  
Brisson-Saint-Innocent, Gresy-  
sur-Aix, Trévignin, Montcel,  
Saint-Offenge,  
Pugny-Chatenod, Mouxy,  
Drumettaz,  
Méry, Viviers-du-Lac, Voglans,  
Chapelle-du-Mont-du-Chat,  
Bourdeau, Le Bourget-du-Lac*

CIAS GRAND LAC  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains  
Tél : 04 79 34 71 08  
ssiad@cias-grandlac.fr

Pour les communes :  
*Ruffieux, Chindrieux,  
Serrières-en-Chautagne,  
Motz, Vions, Chanaz, Conjux,  
Saint-Pierre-de-Curtille, Ontex*

Pôle social  
210 route d'Aix-les-Bains  
73310 Chindrieux  
Tél : 04 79 54 21 29

## HORAIRES

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

Possibilité de laisser un message sur la messagerie vocale en dehors de ces horaires.

Le service organise l'accueil des représentants légaux, des familles ou des aidants sur rendez vous.

## Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) (suite)

Le forfait soins est pris en charge et financé à 100 % par la sécurité sociale. Il comprend les soins dispensés par les aides-soignants, les infirmiers salariés, les infirmiers libéraux et pédicures ayant signé une convention avec le SSIAD.

### Composition de l'équipe :

- Responsable du service.
- Infirmière coordinatrice.
- Infirmières de soins qui :
  - identifient les besoins des patients,
  - évaluent les besoins,
  - programment et organisent les interventions des aides-soignants,
  - prodiguent les soins infirmiers sur prescription médicale.
- Aides-soignant(e)s diplômé(e)s d'État qui interviennent chez les personnes pour réaliser les soins d'hygiène et de confort.
- Assistante de direction en charge de l'accueil physique et téléphonique et de la gestion administrative et logistique.
- L'Équipe mobile Spécialisée Alzheimer, intervenant dans un cadre spécifique, sur prescription médicale.

Entité juridique : CIAS GRAND LAC  
N° FINESS: 730009115  
Arrêté de renouvellement d'autorisation de  
fonctionnement de l'Agence Régionale de Santé du 03  
décembre 2016.



# Equipe mobile Spécialisée Alzheimer du SSIAD

La mission de notre équipe mobile spécialisée est d'accompagner à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées par le biais d'une prescription médicale de 15 séances de soins d'accompagnement et de réhabilitation sur 3 mois maximum.

## Objectifs :

- Valoriser les capacités du patient
- Renforcer l'estime de soi
- Améliorer ou préserver l'autonomie
- Améliorer la qualité de vie
- Préserver et encourager les liens sociaux
- Adapter et sécuriser l'environnement
- Informer, soutenir, accompagner les proches et les services d'aide

## Composition de l'équipe :

- 1 cadre de santé, responsable du SSIAD Grand Lac et coordinatrice de l'équipe mobile spécialisée Alzheimer
- 1 ergothérapeute
- 2 assistantes de soins en gérontologie (ASG)

## CONTACT

Pour les communes :

*Aix-Les-Bains, Albens, Motte-Servolex, Chatelard, Ruffieux, Voglans*

CIAS GRAND LAC  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains  
Tél : 04 79 34 73 93  
ema@cias-grandlac.fr

## HORAIRES D'ACCUEIL AU PUBLIC SUR RDV

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h45  
et de 13h30 à 17h00

Possibilité de laisser un message sur la messagerie vocale en dehors de ces horaires.

Le service organise l'accueil des représentants légaux, des familles ou des aidants sur rendez vous.





## Établissements

### Résidence Autonomie

Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux Résidences Autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées.

Une Résidence Autonomie est un établissement d'habitat collectif qui apporte à ses résidents un cadre convivial et sécurisant, qui permet de rompre la solitude tout en préservant leur autonomie.

Ex-foyer logement, la Résidence comporte à la fois des logements individuels et privatifs et des espaces communs dédiés à la vie collective. Construite au cœur de la ville, la résidence est à proximité des commerces, des transports et des services.

### LES ESSENTIELS À RETENIR

Pour toute demande se rendre sur le Site ViaTrajectoire. Il s'agit d'un service de recherche et d'inscription en établissements médico-sociaux (EHPAD Résidence Autonomie)

ViaTrajectoire, outil de service public, est le seul site qui vous permet de choisir votre maison de retraite, de remplir votre dossier d'inscription en ligne et de le faire parvenir aux établissements que vous aurez sélectionnés.

Vous pourrez également suivre l'avancement de votre dossier et consulter en temps réel les réponses des établissements en ligne.

Créer un dossier vous permet d'obtenir un numéro de dossier. Ce numéro est obligatoire pour compléter votre dossier d'inscription en ligne.

Avec ViaTrajectoire, vous pouvez accéder à tout moment à votre dossier. Vous pourrez ainsi corriger, compléter, modifier votre sélection d'établissements, consulter vos réponses.

Pour prendre en compte votre demande, la plupart des établissements demandent que le volet médical de votre dossier soit complété par votre médecin traitant. N'oubliez pas d'indiquer ses coordonnées.



## Établissements (suite)

### EHPAD

Décret n°312-155-0 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) dresse la liste des missions assurées par ces structures.

Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Création d'un socle de prestations minimales, refonte de la tarification et de la contractualisation de ces structures, nouvelles obligations en matière de contrat de séjour... autant de mesures prises par le législateur pour offrir aux personnes hébergées et aux professionnels y exerçant un nouveau cadre clair de fonctionnement.

Un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) est une maison de retraite médicalisée qui accueille les personnes âgées ayant besoin d'aide dans les gestes du quotidien. L'objectif d'un EHPAD est d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables en perte d'autonomie, en assurant leur confort de vie, un suivi médical, un soutien quotidien et préservant leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la dépendance, la restauration, l'animation et le soin.

Pour garantir la qualité de la prise en charge des EHPAD, l'établissement signe une convention avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé qui lui fixe les objectifs. Le respect de cet engagement permet aux EHPAD d'obtenir des financements.

Financeurs dans les deux types d'établissements : Résidents - Département de la Savoie - ARS.





## Résidence Autonomie « L'Orée du Bois »

Notre établissement vous accueille si vous êtes autonome et que vous souhaitez vivre dans votre appartement tout en bénéficiant d'une vie collective près du centre-ville d'Aix-les-Bains.

Il est composé de 77 studios de 33 m<sup>2</sup> équipés d'une kitchenette et d'une salle de bain

Les services que nous vous proposons sont :

- Un service de restauration le midi du lundi au samedi,
- Une laverie,
- Une chambre d'hôtes,
- Une salle de gymnastique,
- De l'animation avec des activités sportives, culturelles et des intervenants extérieurs afin de répondre aux demandes du plus grand nombre,
- De nombreux liens avec les services du CIAS de Grand Lac.

Le lieu de vie est primordial pour assurer votre bien-être, c'est pourquoi l'animation est importante et fait appel à de nombreux intervenants externes. L'accueil est à votre disposition pour toute demande de renseignements.

### CONTACT

CIAS GRAND LAC  
Résidence Autonomie  
L'Orée du Bois  
52 rue Georges 1<sup>er</sup>  
73100 Aix-les-Bains  
Tél : 04 79 88 07 91  
oreedubois@cias-grandlac.fr

### HORAIRES

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00

N°FINESS 730783875



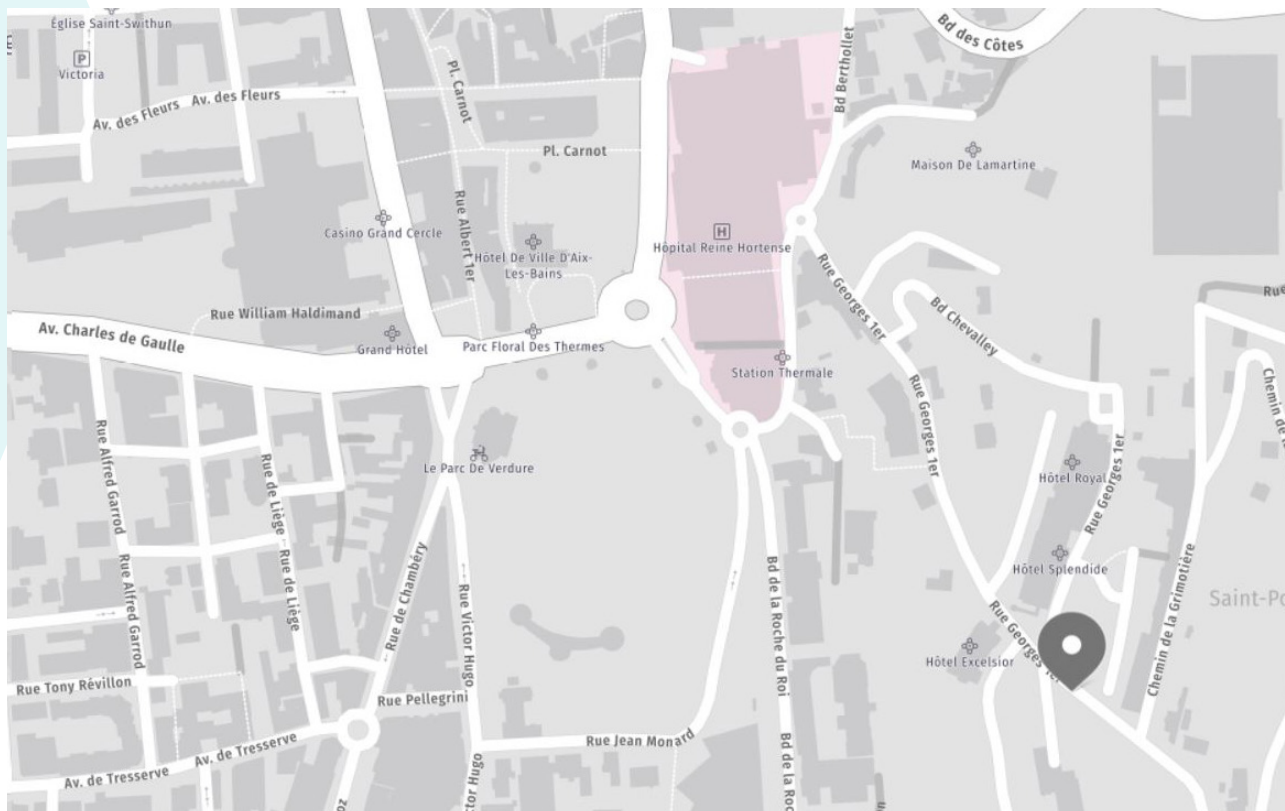
## Résidence Autonomie « L'Orée du Bois » (suite)

Notre équipe accueillante déploie toute son énergie afin de vous garantir un séjour dans les meilleures conditions :

- Directrice
- Responsable vie sociale et hébergement
- Animatrice
- Psychologue
- Agents hôteliers du lundi au samedi
- Technicien
- Deux veilleuses toutes les nuits

Nous faisons appel à un sous-traitant pour mettre en place un service de restauration de qualité avec des produits locaux.

### Plan d'accès :



## EHPAD « Les Fontanettes »

Notre établissement vous accueille si vous êtes dépendant(e) et âgé(e) de plus de 60 ans (sauf dérogation).

Hébergement permanent	Hébergement temporaire
<b>16 places</b> pour personnes âgées dépendantes hors maladie Alzheimer et troubles apparentés	<b>1 place</b> d'une durée maximale de 3 mois par année civile

Les services que nous vous proposons :

- Un service de restauration
- De l'animation avec des activités sportives, culturelles et des intervenants extérieurs afin de répondre aux demandes du plus grand nombre

Le lieu de vie est primordial pour assurer votre bien-être c'est pourquoi l'animation est importante et fait appel à de nombreux intervenants externes.

L'accueil et nos agents sont à votre disposition pour toute demande de renseignements.

Les professionnels de soins sont libéraux (infirmiers, pédicures, kinésithérapeutes, neuropsychologues/orthophonistes, médecins traitants...).

Nous faisons appel à un sous-traitant pour un service de restauration de qualité avec des produits locaux.

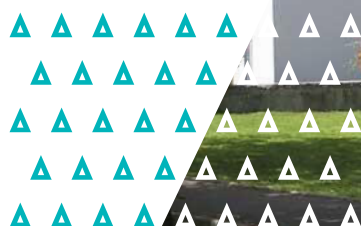
### CONTACT

CIAS GRAND LAC  
Les Fontanettes  
210, route d'Aix-les-Bains  
73310 Chindrieux  
Tél : 04 79 54 21 29  
Fax : 04 79 54 05 71  
fontanettes@cias-grandlac.fr

### HORAIRES

Du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

N°FINESS : 730783875





## EHPAD « Les Grillons »

L'établissement vous accueille si vous êtes une personne dépendante de plus de 60 ans (sauf dérogation).

Hébergement permanent	Hébergement temporaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une Unité de Vie Protégée de <b>25 lits</b> pour des personnes âgées souffrant de troubles Alzheimer ou maladies apparentées</li> <li>• Un secteur de personnes très dépendantes de <b>39 lits</b></li> <li>• Un secteur de personnes âgées plus autonomes de <b>23 lits</b></li> </ul>	<p><b>3 places</b> d'une durée maximale de 3 mois par année civile</p>

### CONTACT

CIAS GRAND LAC  
Les Grillons  
5, rue Jean-Jacques Rousseau  
73100 Aix-les-Bains  
Tél. : 04 79 61 31 65  
Fax : 04 79 34 18 82  
accueil.lesgrillons@cias-grandlac.fr

### HORAIRES

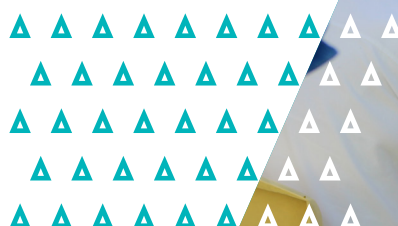
Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30

N°FINESS : 730001278

Nous faisons appel à un sous-traitant permettant un service de restauration de qualité avec des produits locaux.

Le lieu de vie est primordial pour assurer le bien-être de nos résidents, l'animation est importante et nous faisons appel à de nombreux intervenants externes.

Notre agent d'accueil est disponible pour vos demandes de renseignements. Compte tenu du nombre de demandes d'admission réservées aux communes du secteur de Grand-Lac, les visites ne pourront avoir lieu que lors de la visite de pré-admission organisée par le médecin coordonnateur, le directrice et/ou la cadre de santé.

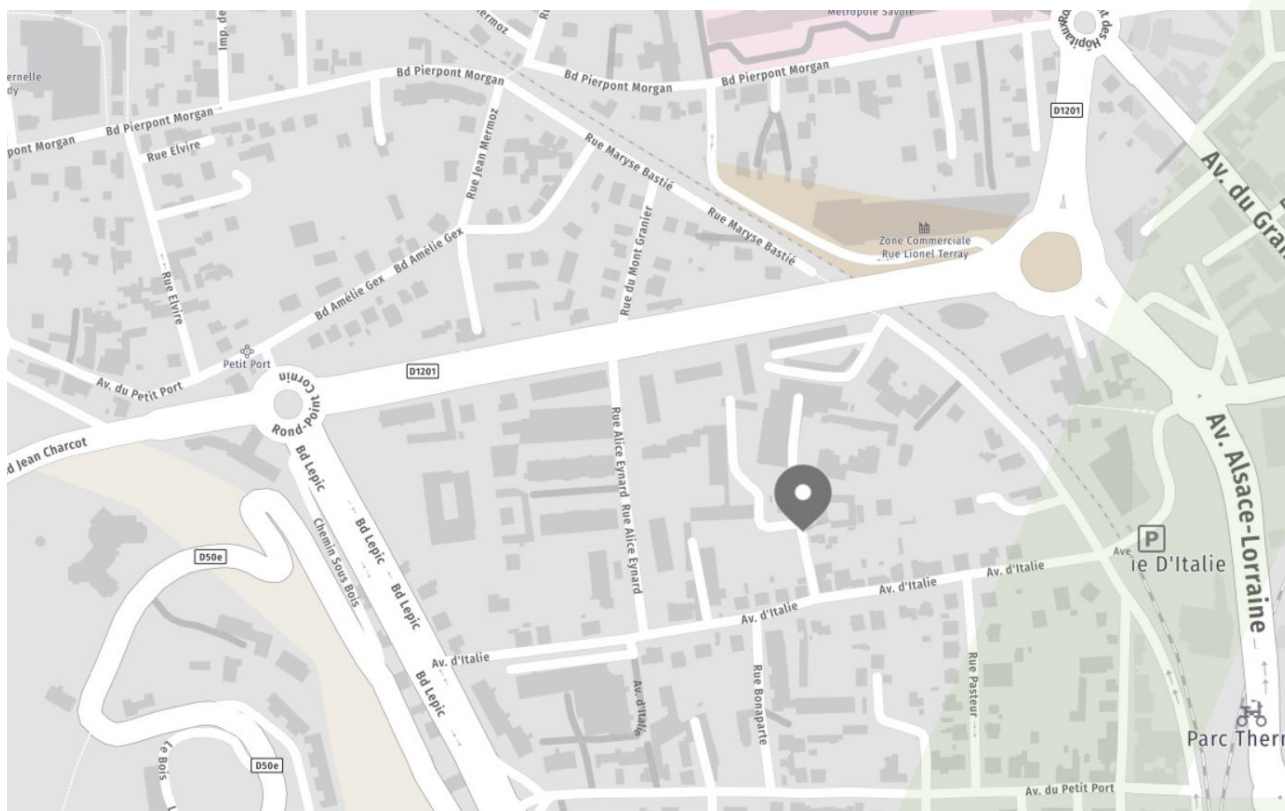


## EHPAD « Les Grillons » (suite)

Notre équipe accueillante déploie toute son énergie afin de vous garantir un séjour dans les meilleures conditions :

- Directrice
- Assistant de direction
- Médecin coordonnateur
- Cadre de santé
- Maîtresse de maison
- Psychologue
- Ergothérapeute
- Infirmiers
- Aide-soignants
- Agents de service hôtelier
- Technicien
- Agent d'accueil

### Plan d'accès :



# Charte des droits & libertés de la personne accueillie

## Article 1<sup>er</sup> – Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet de discrimination.

## Article 2 – Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement individualisé.

## Article 3 – Droit à l'information

La personne bénéficiaire de services et prestations a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur sa prise en charge et sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

## Article 4 – Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

- la personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes ;
- le consentement éclairé de la personne doit être recherché par tous les moyens adaptés à sa situation ;
- le droit à la participation directe à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

## Article 5 – Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement.

## Article 6 – Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux dans le respect des souhaits de la personne, de la nature des prestations et des décisions de justice.

## Article 7 – Droit à la protection

Il est garanti à la personne le droit à la protection, à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, à la santé et aux soins, à un suivi médical adapté et au respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

## Article 8 – Droit à l'autonomie

Les relations avec la société, les visites dans l'institution et à l'extérieur sont favorisées. Il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement dans le cadre de sa prise en charge, des décisions de justice et des obligations contractuelles.

## Article 9 – Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie

doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses de la personne et de ses proches.

## Article 10 – Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution.

## Article 11 – Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des services.

## Article 12 – Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé. Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

Financeurs dans les deux types d'établissements : Résidents + Conseil Départemental + ARS + Communauté d'Agglomération Grand Lac.





## Fiche incident

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Date de l'incident :

.....

Nature de l'incident :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Autres détails :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nom et prénom du ou des agents :

.....  
.....  
.....  
.....

Le : .....

À : .....

Fiche à renvoyer à la directrice du CIAS à

[cias@cias-grandlac.fr](mailto:cias@cias-grandlac.fr) ou par courrier au 6 rue des Prés Riants - BP90310 - 73100 Aix-les-Bains

